

FACTURE

PAGE 1/3

N° : 0091725728

Date : 31/03/2026

Réf Client facturé : 0100435310



1278 - 1 / 2 - 3851 - 3851 - A1 - 2604020347003

FJC DISTRIBUTION
11 RUE PAUL MAULION
56430 MAURON

Détail des livraisons à suivre

ECHEANCE AU 30/04/2026

Délais de règlement : 30 jours après
date de facture
Mode de règlement : Prélèvement

Montant HT
35,00

TVA
0%

Montant TVA
0,00

MONTANT À PAYER TTC
35,00 EUR

Coordonnées bancaires Primagaz : CIC BIC : CMCIFRPP IBAN : FR7630066109470002022541455

IBAN : FR761XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX408X
Credit Mutuel Arkea
RUM : FR100435310001
ICS : CMBRFR2BXXX

Réf: **0100435310091725728** **FR04**
FJC DISTRIBUTION

FR04

Facture n°
0091725728

Date :
31/03/2026

Référence Client :
0100435310

FJC DISTRIBUTION

Modalité de Paiement :
30/04/2026
Montant : 35,00€

Prélèvement

Le client s'approvisionne en produits PRIMAGAZ uniquement auprès de Primagaz ou de revendeurs agréés par Primagaz, en vue de leur revente aux clients particuliers consommateurs.

Les bouteilles de gaz sont la propriété exclusive de PRIMAGAZ. Elles ne peuvent être ni saisies, ni vendues, ni échangées, ni prêtées. Les bouteilles devront être consignées aux clients finaux au nom et pour le compte de PRIMAGAZ.

Les livraisons des bouteilles PRIMAGAZ sont organisées selon des plannings de tournées élaborées par Primagaz. Exceptionnellement des commandes complémentaires peuvent être effectuées. Ces commandes complémentaires doivent être cohérentes avec le stock. Les bouteilles vides seront remplacées par des bouteilles pleines. Les bouteilles consignées ne seront remises dans les casiers qu'après remise des bons de consignation y afférents.

La propriété du gaz n'est transmise qu'après parfait encaissement de la facture s'y rapportant.

Hormis les cas de compensation légale, aucune compensation ne pourra être effectuée entre les sommes dues par le client à Primagaz, et les sommes dont Primagaz serait redevable à l'égard du client.

Pas d'escompte pour paiement anticipé.

A défaut de paiement d'une facture à son échéance, des pénalités de retards fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, seront calculées depuis la date d'échéance de la

facture jusqu'au jour de son règlement. En outre, une indemnité pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ sera facturée.

Aucune contestation sur l'état, la qualité ou la quantité des marchandises livrées, ne sera admise si des réserves écrites n'ont pas été formulées lors de la livraison ou dans les 48 heures suivantes.

En l'absence de contestation du stock de bouteilles de gaz après réception de la facture dans les 5 jours, les chiffres proposés seront considérés comme étant acceptés et seront donc définitifs. Au cas où il serait relevé des différences entre le stock indiqué sur la facture Primagaz et le stock existant chez le client, la valeur du manquant constaté, sur la base du tarif général en vigueur, sera facturée. Ce paiement serait effectué à titre de dédommagement et sans entraîner la vente du matériel manquant.

Toute bouteille PRIMAGAZ restituée, avec ou sans bulletin de consignation d'origine devra être reprise par le client. Le client s'engage à remettre les bouteilles vides PRIMAGAZ exclusivement au chauffeur Primagaz.

Les bouteilles de gaz sont stockées par le client en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment la fiche 105 B édictée par le CFBP.

ADRESSE DE LIVRAISON

FJC DISTRIBUTION
COCCIMARKET
11 RUE PAUL MAULION
56430 MAURON
Réf client livré : 0100435310

DUPLICATE

SERVICE LIVRAISON
PRIMAGAZ (pour Facture BOUT)
0970820820
FAX 0240189554
Espace client sur primagaz.fr

DESIGNATION PRODUIT	GENCOD	QTE	LP	RV	RR	CONS	DEC	PU HTT	MONTANT HT
BL n° 665477 du 26/03/2026 Butane 13 kg PRIMAGAZ Consigne	3760073960157	1						35,00€	35,00

Plein = Charge de gaz. Vide = Emballage. NA = non applicable et non facturé. Le détail figure sur votre bon de livraison.
PU HTT € = prix unitaire Hors Toutes Taxes en euro (hors TICPE). MONTANT HT € = montant hors taxe en euro (incluant la TICPE)

